

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 7 (1915)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Prix et salaires  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383084>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Prix et salaires.

Le renchérissement en soi ne signifie rien. C'est comparé au revenu qu'il prend toute son importance. Si demain tous les prix et tous les revenus doubleraient, tripleraient, quadrupleraient à la fois, rien ne serait changé à notre état économique. Nous aurions la même peine ou la même facilité à vivre.

C'est le fait que les prix haussent sans qu'il y ait un mouvement correspondant des salaires qui provoque la gêne; nous parlons des salaires parce que ceux-ci forment pour la majorité des ménages la seule ressource ou tout au moins la principale. Aussi les salariés ont-ils grand'raison de gémir, et même de crier, en ce temps où tout coûte plus cher, alors que le revenu diminue. Il est dur de voir le pénible échafaudage du modeste budget familial, de voir cet équilibre exact obtenu en renonçant à une foule de dépenses légitimes et même essentielles, compromis puis renversé par la rafale de la hausse, alliée à la grêle du chômage. C'est comme un château de cartes qu'un souffle renverse.

Mais il y a toujours des Thomas qui veulent toucher pour croire et qui demandent des précisions, des chiffres. Quoique la statistique n'ait pas encore pénétré bien profondément dans les prix de détail et les dépenses de ménage, nous possédons en Suisse quelques travaux concluants, ceux de M. J. Lorenz, entre autres. Nous nous proposons dans un autre article d'exposer et d'analyser son ingénieuse méthode. Nous nous contenterons ici d'en donner les résultats. Se basant sur des données certaines et comparables concernant les prix de détail et la consommation ménagère des articles les plus usuels, M. Lorenz obtient ce qu'une famille composée de deux adultes et de trois enfants au-dessous de dix ans devrait dépenser annuellement pour les articles choisis et suivant les prix à diverses époques. Cette somme est la suivante:

juin 1914 . . . . .	fr. 1043.83
septembre 1914 . . . . .	» 1071.12
décembre 1914 . . . . .	» 1120.33
mars 1915 . . . . .	» 1189.36
juin 1915 . . . . .	» 1237.10

A supposer qu'elle consomme la même quantité des mêmes produits, la famille décrite plus haut devrait dépenser actuellement fr. 193.27 de plus que d'après les prix de juin 1914, soit le 18,5 %. Encore faut-il remarquer que les prix ne restent pas au même niveau toute l'année, mais qu'ils continuent à croître de jour en jour.

Tournons-nous maintenant du côté du revenu. Ici les divergences entre revenus individuels sont

plus grandes que les écarts entre les prix de détail d'un endroit à l'autre. Il existe quelques catégories de travailleurs qui ont profité de la guerre; il y a eu pour eux abondance de travail et bons salaires. Pour d'autres la situation n'a guère changé. Pour la majorité il y a eu chômage, parfois chômage complet; il y a eu aussi réduction relative du salaire, c'est-à-dire que non seulement l'ouvrier touche moins parce qu'il chôme, mais encore il ne touche qu'un salaire réduit pour le temps qu'il travaille. Il est fort difficile d'apprécier aussi exactement ce déficit que Lorenz a pu le faire pour le coût de la vie. Cependant, des renseignements sont fournis ici et là qui jettent dans cette obscurité la lumière crue de chiffres précis. L'Union suisse des fabricants de machines a publié récemment un tableau en deux colonnes indiquant d'une part le total des salaires payés chaque année, d'autre part le revenu moyen des ouvriers qui se partagent cette somme. Ce revenu moyen s'élevait à fr. 1603 en 1913 et à fr. 1420 en 1914. Il y a dans cette industrie diminution du salaire moyen de fr. 183 ou du 11,4 %.

Dans cette industrie le salarié gagne fr. 83.60 où il en gagnait 100 précédemment. S'il veut vivre de la même façon qu'auparavant, il lui faut dépenser francs 118.50 au lieu de 100. En d'autres termes il doit ou faire des dettes, ou avoir recours à la charité publique, ou réduire sa consommation et celle de sa famille du 30 % environ. Faire des dettes n'est possible que dans une faible mesure; on ne fait crédit qu'à celui qui offre des garanties, c'est-à-dire qui possède quelque chose. Restreindre la consommation est impossible dans la plupart des cas. Reste la ressource de recourir aux secours publics. Si fier que soit un homme, il ne peut faire autrement lorsqu'il voit sa famille dépérir. Et il y a des possédants qui reprochent à la classe ouvrière les secours que cette dernière reçoit!

Ces chiffres sont tranchants comme le couperet de la guillotine, poignants comme un estomac vide qui demande à manger. Chacun saura en tirer des enseignements utiles.

*La Coopération.*



## Résultats financiers d'entreprises suisses pour l'exercice 1914/15.

*Fabrique de registres S. A., Bienne.* Pour l'exercice 1914/15 on propose un dividende de 5 %, comme pour l'exercice précédent. 11,000 francs sont versés dans le fonds de réserve. Les actionnaires devront prendre une décision sur l'emploi du solde réservé à l'exposition nationale.